

**Autorisation parentale de fixation,
reproduction et diffusion de l'image et de la voix
Année scolaire 2022 - 2023**

Je soussigné(e), _____ :

titulaire de l'autorité parentale pour le (ou les) enfant(s) :

autorise

n'autorise pas

les services de la Mairie de Scionzier à fixer, reproduire et diffuser l'image et la voix de mon (mes) enfant(s), en utilisant et publiant les photographies, films, enregistrements sur lesquels mon (mes) enfant(s) peut (peuvent) figurer, pris lors d'activités pédagogiques ou ludiques, ainsi que les productions et œuvres originales que mon (mes) enfant(s) aura (auront) réalisées.

Je reconnais également être informé(e) des risques que j'encours en photographiant, en enregistrant et en diffusant, notamment sur les réseaux sociaux, des photographies et enregistrements d'autres enfants que les miens (article 9 du Code civil et articles L.226-1 et 2 du Code pénal).

Les supports de publication peuvent être les suivants :

- site internet des services de la commune de Scionzier, bulletin/journal municipal, plaquette ou carte de vœux de la commune de Scionzier.
- supports informatiques (images numériques ou numérisées utilisées dans toute application informatique et de communication, CD, DVD...) en vue d'un usage interne.
- réalisations audiovisuelles en vue d'un usage interne.
- reportages journalistiques par la presse écrite ou audiovisuelle.
- expositions thématiques dans le cadre des projets éducatifs, pédagogiques, de la structure d'accueil, de loisirs, sportive...

La commune de Scionzier s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et au traitement des documents utilisés, à l'exception de ce qui concerne la presse.

Elle s'interdit de céder ou déléguer tout document à des tiers.

Elle ne peut être tenue responsable de toute exploitation de l'image et de la voix résultant d'un acte commercial ou criminel commis à son insu par un tiers.

En tant que de besoin, si la vigilance de l'équipe d'encadrement venait exceptionnellement à être mise en défaut, elle s'engage à flouter le visage et déformer la voix de l'enfant concerné.

La présente autorisation :

- est établie conformément à la loi et, notamment, à l'article 9 du Code civil, à l'article 8 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales et aux articles L.226-1 et L.226-2 du Code pénal,
- est consentie à titre gratuit,
- est étendue aux photographies et enregistrements pris par le personnel communal des écoles de Scionzier et par le personnel de la Mairie lors des cérémonies municipales,
- est valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

A Scionzier, le

Signature du titulaire de l'autorité parentale

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Société Berger-Levrault dans le but d'administrer la fréquentation de nos services. Elles sont conservées pendant l'année scolaire ou la durée effective de l'inscription et sont destinées aux responsables de services ainsi qu'au service facturation.

Conformément aux lois « informatique et liberté » et « RGPD » vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant le délégué à la protection des données : Société Optimex data, 02 rue de l'Industrie - 38 760 Varcès - mail contact@optimex-data.fr - téléphone 09 71 16 15 42